

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **TECHNO GRAISSE NSF**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Graisse blanche multifonctions pour l'industrie alimentaire**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

Aérosol 1 (H222, H229)

Aquatic Chronic 2 (H411)

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS02**

**GHS09**

**Mention d'avertissement**

: **DANGER**

**Mentions de danger**

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Phrases EUH**

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence**

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Phrases supplémentaires**

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

**IPC**

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
EC : 923-037-2 REACH : 01-2119471991-29	HYDROCARBONS, C10-C12, ISOALKANES, < 2 % AROMATICS	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	60-80
CAS : 8042-47-5 EC : 232-455-8 REACH : 01-2119487078-27	HUILE MINERALE BLANCHE (PETROLE)	Asp. Tox. 1, H304	10-20
CAS : 124-38-9 EC : 204-696-9 REACH : Exempté d'enregistrement	DIOXYDE DE CARBONE	Compressed gas, H280	1-5

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.  
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau.  
Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Mettre la victime au repos.  
Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Après inhalation

Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.

#### Après contact avec la peau

Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

#### Après contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

#### Après ingestion

Ingestion peu probable.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, eau pulvérisée, poudre sèche, produit chimique sec.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

#### Danger d'explosion

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Réactivité en cas d'incendie

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de précaution contre l'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris une protection respiratoire.

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler.

Pour éviter les surpressions, refroidir les aérosols avec de l'eau.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Mesures générales

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.

Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Evacuer et restreindre l'accès.

#### Pour les non-secouristes

#### Procédures d'urgence

Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

#### Pour les secouristes

#### Équipement de protection

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédés de nettoyage

Nettoyer rapidement les épandages.

Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 8 : contrôle de l'exposition/protection individuelle.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols.

Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement – Ne pas fumer. Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

#### Conditions de stockage

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone « aérosols » doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes les plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé : de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues ; d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Dioxyde de carbone (124-38-9)</b>		
UE	Nom local	Dioxyde de carbone
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	9000
UE	IOELV TWA (ppm)	5000
Belgique	Valeur seuil (ppm)	5000
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	9131
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	3000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	54784
Belgique	Classification additionnelle	A
<b>Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, &lt; 2 % aromatics</b>		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1200
France	VME (ppm)	196

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement respiratoire autorisé.

### Protection oculaire

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

### Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut être calculée à l'avance et doit être contrôlée avant utilisation.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide/Aérosol
Apparence	: Graisse
Couleur	: Blanc
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: > 40°C (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur (50°C)	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Hydrosolubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

COV : 65,8 % (520 g/l)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression, peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage. Aérosol extrêmement inflammable.

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : la chaleur, les rayons directs du soleil, les étincelles et les flammes nues.

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Aldéhydes. Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

Avides forts, bases fortes, peroxyde d'hydrogène.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé

Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, < 2 % aromatics	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m <sup>3</sup>

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé - pH : Non applicable.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé - pH : Non applicable.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TECHNO GRAISSE NSF	
Identification du produit	Aérosol

#### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer des huiles naturelles et conduire à une dermatose.

Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : maux de tête, vertiges, somnolence, irritation des yeux, irritation des voies respiratoires.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie – général

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### Ecologie-déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2

#### 14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/8
	Révision n°: 2
<b>TECHNO GRAISSE NSF</b>	Date : 17/11/2020
	Remplace la fiche : 29/08/2016
	<b>30731</b>

## SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

#### 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 5 000 t	A	1
	2. Supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t	D	

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 3 à 9-11 à 13

*Fin du document*

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France